

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

06 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze le 06 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art. L 2121.7 à L. 2121.34).

Etaient Présents : M. MARIN Claude, M. GERBER Patrice, Annie, M. RUBIO Jean, M. GAGLIONE Pierre, M. RICARD Jean-Luc, M. FRUET René, M. HARRE Pierre, Mme BEZULIER Catherine, Mme GARCIA Anne-Marie, M. GONZALEZ Richard, M. MALFILATRE Frédéric, M. SFORZIN Denis, M. MESTRE Olivier, Mme JACOB Herveline, M. MOUYNET Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Mme GRIMMIAUX Anne-Sophie, Mme SCHIMBERG, M. LAMANTIA Jean-Marc, M. ROUAIX Christian.

Mme GRIMMIAUX donne pouvoir à M. MESTRE
M. GONZALEZ donne pouvoir à M. MARIN

M. GONZALEZ est élu secrétaire de séance,

M. le Maire donne lecture du dernier compte rendu conseil municipal en date du 22 juin, lequel est accepté à l'unanimité et ouvre la séance,

➤ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL 2011

VIREMENT DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

M. le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il convient d'effectuer un virement de crédit sur le budget primitif communal 2011.

Cette décision modificative n°1 se décompose comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
2188 OPE ATELIERS (106)		1 364 €
2188 OPE ASSOCIATIONS (108)		217 €
020 - IMPREVUS	1 581 €	
TOTAL	1 581 €	1 581 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 telle qu'elle a été présentée

➤ **MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES SUR LA RD77 ENTREE DU FUTUR LOTISSEMENT DE LA PLAINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Département d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié la création d'un carrefour à feux tricolores RD77 à la sortie du lotissement « La Plaine » comprenant :

- Mise en place d'une armoire de commande pour feux équipée d'un contrôleur, sur la route de Pechbonneiu.
- Création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm² d'une longueur de 60 mètres dans fourreaux existants.

Fourniture et pose :

- 1 poteau cylindrique thermo laqué e hauteur 3.6 mètres, supportant chacun 1 signal de diamètre 200mm à diodes en tête, 1 répartiteur à diodes et un signal piéton à diodes (sortie lotissement).
- 2 poteaux cylindriques thermo laqués de hauteur 6 mètres équipé d'une potence de déport de 2.5 mètres, supportant chacun un signal de diamètre 300 mm à diodes en tête, 1 signal de diamètre 200mm, 1 répéteur à diodes et un signal piéton à diodes (RD77)
- 3 potelets cylindriques de hauteur 2.60 mètres thermo laqués supportant chacun un signal piéton à diodes.
- 6 boutons poussoirs « appel piéton » au niveau des traversées de la route piétonne.
- Radar de détection de vitesse en tête de mât sur chacun des feux de la RD77
- Feux tricolores équipés d'un signal sonore pour les traversées piétonnes

Le coût de ce projet est estimé à 76 359 €

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA;
Compte tenu de la participation du Syndicat, la contribution de la commune serait au plus égale à 34 369 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il a été présenté
- **DEMANDE** l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG
- **DEMANDE** la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental
- **S'ENGAGE** à couvrir une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et s'engage à prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 34 369 €

➤ **OUVERTURE DE POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION NON TITULAIRE**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il convient d'ouvrir deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire pour les accueils de loisirs en temps périscolaire et extrascolaire. Ces postes seront régis par l'article 3 alinéa 2 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La rémunération se fera sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **OUVRE** 1 poste à compter du 19.09.2011 à temps non complet (20 h/semaine)
- **OUVRE** 1 poste à temps non complet (28h30 / semaine)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour l'exécution de cette décision

➤ **RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN POUZOU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité a étudié les travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage public chemin Pouzou comprenant :

- Dépose de 11 lanternes vétustes
- Fourniture et pose sur poteaux existants de 15 lanternes routières en 60W cosmo White sur console de 1 mètre.

Le cout total de ce projet est estimé à 13 658 €

Monsieur, le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG, sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 3 955 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il a été présenté
- **DEMANDE** l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG
- **S'ENGAGE** à couvrir une participation au plus égale à 3 955 €

Le procès verbal de la séance est disponible en intégralité à la Mairie sur simple demande.